

~~PA~~ / ~~14X~~

p.A.45.22.U'CH(OLP) - NF/gy
o.107.3.72

Berne, le 12 mars 1975

al

NOTE D'ENTRETIEN AVEC M. MICHEL CONVERS (X)
DELEGUE GENERAL DU CICR POUR LE PROCHE-ORIENT

L'OLP et les Conventions
de Genève

1. X s'est entretenu vers le 21 février avec Yasser Arafat. Il voulait savoir si, dans la répudiation du terrorisme annoncée par le leader palestinien à la tribune des Nations Unies à New-York, l'OLP incluait bien aussi les actes de terrorisme commis à l'intérieur du territoire israélien. Arafat a confirmé que son propos s'appliquait également à ces attaques-là.
2. Bien que l'affaire concerne au premier chef la Confédération, X s'est également enquis de savoir ce qu'il en était de l'adhésion de l'OLP aux Conventions de Genève. Arafat était au courant de la décision du Département de ne pas transmettre la requête palestinienne aux Etats parties aux Conventions. Il a déclaré que ses services étudiaient la suite à donner à la réponse suisse. X n'exclut pas que l'OLP revienne à la charge.



- 2 -

3. Ces propos ont été échangés avant l'attaque de l'hôtel Savoy; il est difficile de dire si celle-ci doit se comprendre comme un retour systématique au terrorisme ou s'il s'agit d'un accident, déclenché par un commando irréductible et que l'OLP a dû couvrir après coup.
4. Sur ce point, X a recueilli l'avis d'un dirigeant du FDLP (tendance Habache), qui estime qu'Arafat est un "caméléon" : il parlera égyptien aux Egyptiens, russe à Brejnev, droit humanitaire à la Suisse, variant au gré de ses interlocuteurs. Il n'en demeure pas moins que la résistance palestinienne, ajoute ce responsable, est trop faible pour s'en prendre à l'armée israélienne. Que l'OLP signe ou non la 4e Convention, elle est forcée de recourir à des attentats terroristes contre des civils en Israel.

DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES



R. Keller